



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

10

La baie des Veys, ses plages et marais arrière-littoraux

Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	6
■ Structure paysagère n° 1 : les herbages et marais arrière-littoraux	6
■ Structure paysagère n° 2 : le cordon dunaire ponctuellement occupé par une activité balnéaire	8
■ Structure paysagère n° 3 : la baie des Veys	11
■ Matériaux et architecture	14
Qualification de l'unité paysagère	17
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	17
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	17
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	19
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	23
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	23
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	29
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	29
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	30
■ Atouts et opportunités	30
■ Faiblesses et menaces	30
Communes concernées en tout ou partie	31



La baie des Veys avec l'embouchure de la Taute et la Douve.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Photo de couverture :
La plage d'Utah-Beach à l'extrémité sud de la côte du Plain

Introduction

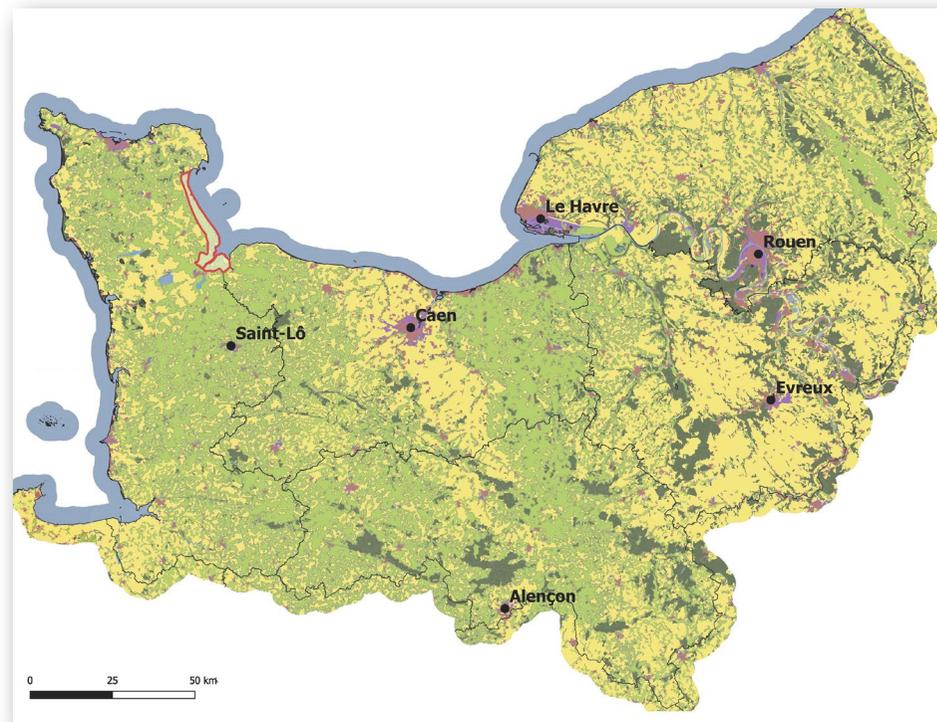
Contexte

L'unité paysagère de « La baie des Veys, ses plages et marais arrière-littoraux » est située sur la côte est du département de la Manche. Cet ensemble paysager regroupe le long ruban sableux et marécageux de la côte du Plain et son coteau, ainsi que l'estuaire poldérisé situé au sud entre le Plain et le Bessin (dans le département voisin du Calvados). L'unité est intégrée au Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin (PNRMCB).

L'immensité visuelle, générée par des paysages plans et ouverts de bord de mer, caractérise cet ensemble. Estrans sableux et vasières se découvrent à perte de vue à marée basse. Depuis le rivage, seuls quelques éléments rythment la ligne d'horizon terrestre : les coteaux bocagers du Plain et de Brévands, les haies et bosquets disséminés dans les marais arrière-littoraux et polders, ainsi que les maisons, fermes, et petites stations balnéaires dispersées le long du littoral et des polders cultivés.

Cette côte héberge une des plages du débarquement dans le secteur américain et français, Utah-Beach, dont la renommée est internationale. On y trouve une stèle mémorielle à la deuxième division blindée du Maréchal Leclerc et un musée du Débarquement.

La limite sud de l'anse du Cul du Loup ainsi que les coteaux de l'unité voisine du « Val de Saire intérieur et boisé » dessinent la limite nord de l'unité. Ils constituent une ligne d'interruption de l'immense plage qui s'étend du sud-est au nord-ouest sur près de 25 km. Culminant à une trentaine de mètres d'altitude, l'unité voisine du « Bas plateau calcaire et bocager du Plain » forme sa limite ouest. Les grands espaces de marais intérieurs du Cotentin façonnent, quant à eux, sa limite sud. L'unité se poursuit dans le département du Calvados, sur sa côte ouest.



Localisation de l'unité paysagère de la baie des Veys, ses plages et marais arrière-littoraux au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

L'actualisation de l'atlas de 2001 propose d'associer 2 unités paysagères littorales intimement liées :

- plages et marais littoraux du Plain (23) ;
- la baie des Veys (22).

Au cours des ateliers publics, les participants ont proposé d'intégrer les rebords de plateau du Plain à l'unité, en estimant que ces paysages et bourgs « fonctionnent » avec le littoral et les marais. Il existe cependant une réelle rupture paysagère entre le plateau et la bande littorale qui justifient de conserver le tracé d'origine.

Afin d'inscrire la totalité de la zone d'estuaire jusqu'à l'embouchure de la Vire, les participants ont également proposé d'élargir l'unité vers le sud, ce qui a été pris en compte (cf. carte page 16).

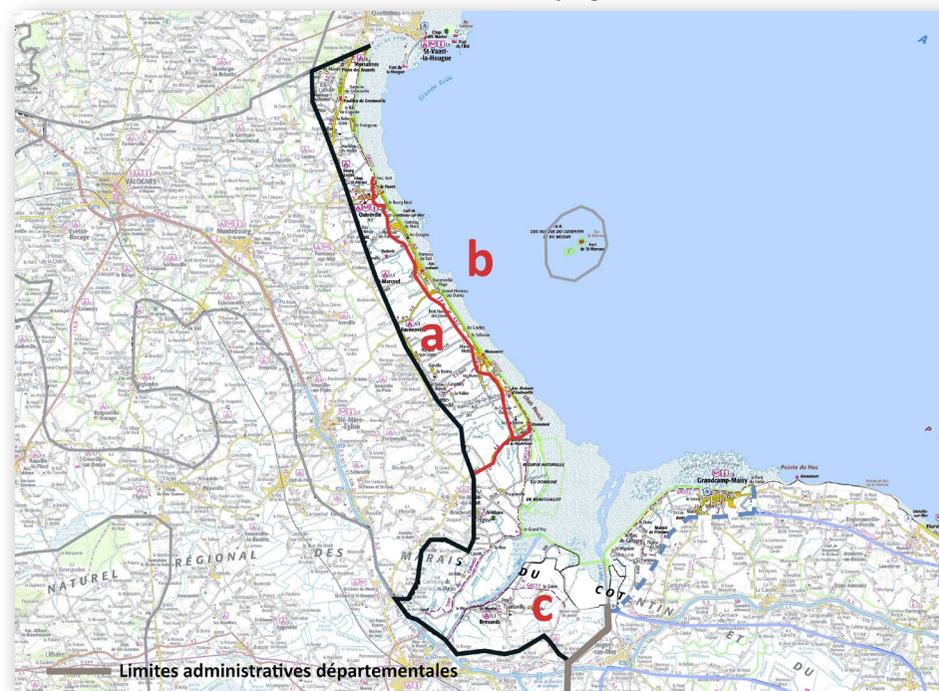
Trois structures paysagères permettent de définir la complexité et la richesse de cette unité :

- les herbages et marais arrière-littoraux (a) ;
- le cordon dunaire ponctuellement occupé par une activité balnéaire (b) ;
- la baie des Veys (c).

Ancien découpage de 2001

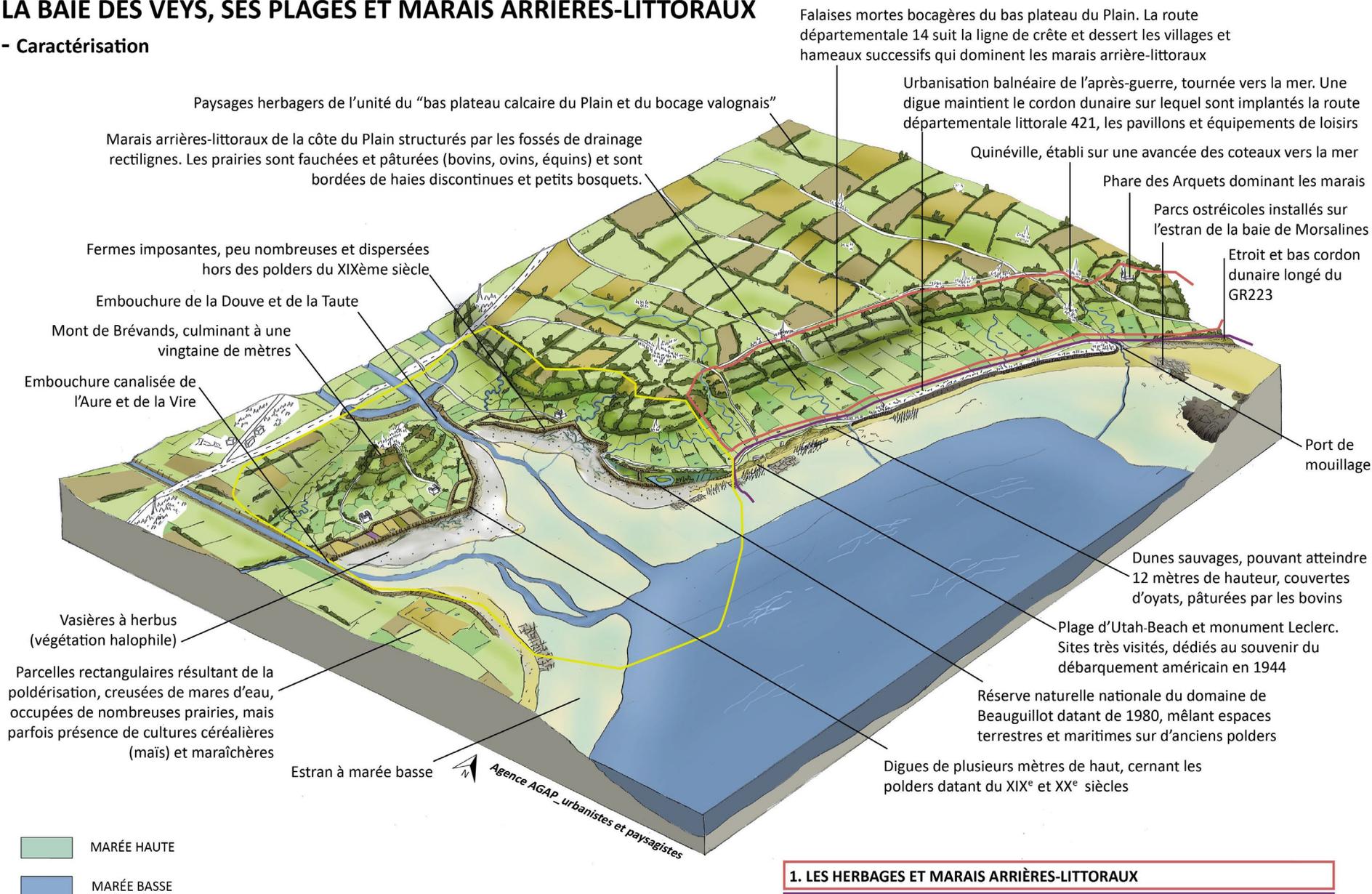


Nouveau découpage



LA BAIE DES VEYS, SES PLAGES ET MARAIS ARRIÈRES-LITTORAUX

- Caractérisation



1. LES HERBAGES ET MARAIS ARRIÈRES-LITTORAUX
2. LE CORDON DUNAIRE PONCTUELLEMENT OCCUPÉ PAR L'ACTIVITÉ BALNÉAIRE
3. LA BAIE DES VEYS

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

La côte du Plain est organisée selon trois bandes paysagères parallèles au trait de côte : les coteaux du Plain à l'ouest, les marais arrière-littoraux au centre, puis le cordon dunaire et l'estran sableux à l'est.

Structure paysagère n° 1 : les herbages et marais arrière-littoraux



Les herbages et marais arrière-littoraux ainsi que les coteaux bocagers du bas plateau calcaire constituent l'arrière-pays du littoral linéaire de la baie des Veys. A l'est de cet ensemble, le cordon dunaire freine l'écoulement

des ruisseaux et fleuves côtiers. De cette stagnation d'eau sont nés les marais arrière-littoraux, sur une largeur d'environ trois kilomètres. Situés entre 1 et 4 mètres d'altitude, ils sont gérés par des ouvrages hydrauliques (portes à flots et écluses) afin que les prairies ne soient pas en contact avec l'eau salée marine.

● Les étendues humides de prairies fauchées et pâturées

Ces espaces plans de marais arrière-littoraux offrent des vues élargies sur de grandes prairies vert tendre. Les parcelles où paissent çà et là les vaches, les ovins et les équins, de formes quadrangulaires, sont organisées perpendiculairement au trait de côte. La présence des fossés de drainage linéaires et des mares creusés dans les prairies, sont soulignés par les peuplements de roseaux, alignements d'arbres et quelques haies interrompues. Ces écrans vert vif en été, plus neutres et transparents en hiver, sont composés essentiellement de frênes, saules, peupliers et aulnes. Ils cadrent ponctuellement les vastes panoramas. Seuls les cours d'eau naturels qui coulent du plateau (ruisseau du Pont Barbot, la Sinope, ou ruisseau de l'Orgueil) dessinent des lignes sinueuses dans la géométrie des marais arrière-littoraux. Ces espaces de prairies pâturées et fauchées l'été, mais inondées en hiver, sont pratiquement dépourvus d'habitations.



Prairies et fossé inondés en hiver, inscrits dans un paysage plan, rythmé par quelques haies lointaines, RD15, Ravenoville.



Paysage cadré de haies arbustives, bande bleuté des coteaux du Plain en arrière-plan, RD421, Saint-Germain-de-Varreville.

● Les coteaux bocagers et habités du bas plateau du Plain

Les paysages des marais arrière-littoraux sont cadrés à l'ouest par les coteaux du Plain. L'érosion naturelle a façonné les pentes douces de ces « falaises mortes ». Cette dénomination fait référence au passé géologique de ces reliefs : les coteaux du Plain furent abrupts lors d'une ère interglaciaire, car soumis aux actions des vagues et des embruns marins. Aujourd'hui, la mer s'est retirée et ce relief linéaire est arboré, structuré par des haies bocagères essentiellement composées de chênes, frênes et noisetiers. Les rebords de coteaux du bas plateau calcaire accueillent les villages

et hameaux traditionnels de la côte du Plain, voire identitaires selon les participants aux ateliers publics. Les silhouettes des clochers se succèdent, alignées sur la ligne de crête et le long de la route départementale 14. Parfois, au travers des écrans bocagers, ces rebords de plateau offrent des vues lointaines sur les marais pâturés et la mer. C'est pourquoi un des sites témoins des constructions du mur de l'Atlantique y est localisé : les batteries de Crisbecq. Il compte pas moins de 19 000 passages par an (cf. Observatoire de la fréquentation touristique de Latitude Manche).

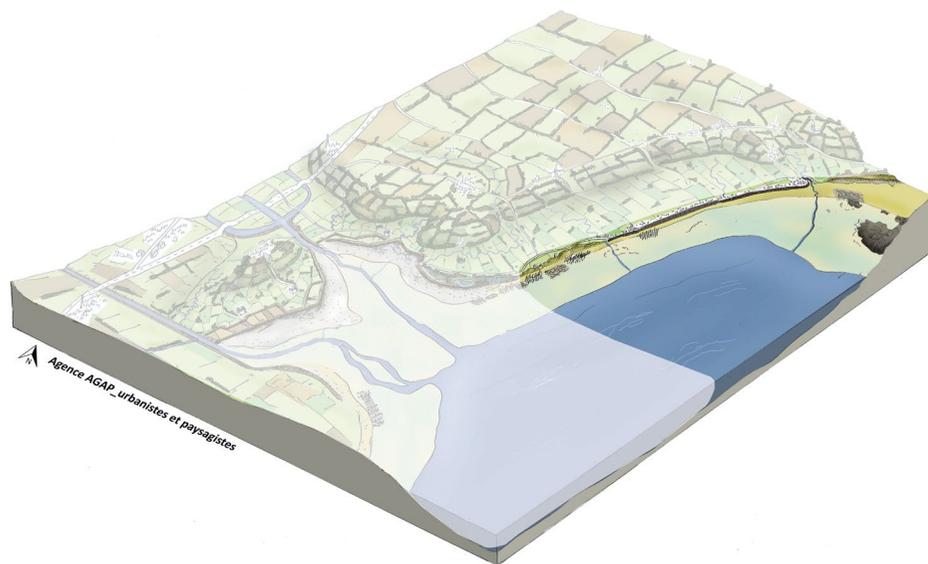


Eglise Saint-Gilles de Ravenoville implantée en position dominante, sur le rebord de plateau du Plain, dans un environnement de prairies et de haies bocagères, RD 14, Ravenoville.



Vue lointaine depuis les coteaux du Plain sur les marais arrière-littoraux et la mer, rue de l'Eglise, Quinéville.

Structure paysagère n° 2 : le cordon dunaire ponctuellement occupé par une activité balnéaire



Le cordon dunaire de la côte du Plain s'étend de manière rectiligne depuis la commune déléguée de Morsalines jusqu'à la baie des Veys, selon un axe nord-ouest / sud-est. C'est un lieu de mémoire important du débarquement des alliés en 1944. Il attire énormément de visiteurs chaque année : le musée d'Utah-Beach à Sainte-Marie-du-Mont compte, par exemple, 151 000 entrées en 2017 et 2018 (cf. Observatoire de fréquentation Latitude Manche). Ce ruban sableux, de largeur variable et de faible hauteur (moins de 15 mètres), est marqué par une urbanisation littorale ponctuelle datant essentiellement de l'après-guerre, avec une grande partie de résidences secondaires. Les constructions et infrastructures routières sont directement bâties sur la dune, à environ 5 mètres d'altitude. Certaines portions du littoral sont maintenues par des digues maçonnées (de la commune de Quinéville à celle de Saint-Germain-de-Varreville), d'autres sont laissées dans un état plus naturel, telles qu'aux extrémités nord et sud de la structure. Depuis le cordon dunaire, les lointains coteaux du bas

plateau du Plain sont à peine perceptibles, tandis que l'estran de teinte ocre s'étend sur d'immenses surfaces à marée basse. Au large, les îles Saint-Marcouf marquent l'horizon de leurs silhouettes (cf. unité paysagère n° 11).

● Les larges vasières de la baie de Morsalines

La baie de Morsalines est marquée par un fin cordon dunaire assez sauvage, couvert d'oyats vert glauque. Le chemin de grande randonnée GR223 parcourt l'anse sur toute sa longueur. Les tamaris, saules et frênes dessinent des haies de taille moyenne et ferment parfois les vues sur les prairies humides arrière-littorales. Depuis le sommet des dunes, des vues dégagées sont offertes sur la mer et la côte du Plain au sud-est, ainsi que vers Saint-Vaast et son fort de la Hougue au nord-ouest (cf. unité paysagère n° 6). L'estran sableux et vaseux de couleur gris mordoré s'étend sur plus de 500 mètres à marée basse. Il accueille des parcs ostréicoles aux formes géométriques, ainsi que des bouchots qui organisent une forêt de pieux sombres dans ce paysage plan et lumineux. Le port d'échouage du hameau « Le Rivage » sur la commune de Quettehou est singulier car, à marée basse, les bateaux se retrouvent posés à même l'estran vaseux.



Le GR 223 longe la baie de Morsalines, offrant des perspectives sur des étendues de prés salés aux teintes vert bronze, sur l'horizon marin et au loin sur le fort de La Hougue, Crasville.



Petit port d'échouage typique, bordant l'estran vaseux à marée basse, hameau Le Rivage, Quettehou.

● La côte urbanisée, de Quinéville à Saint-Germain-de-Varreville

L'urbanisation balnéaire s'est établie directement sur l'espace dunaire dès les années 1950. Elle forme un linéaire bâti discontinu, tourné vers l'immense paysage maritime. La route départementale côtière 421 longe l'estran et dessert toutes les résidences pavillonnaires, campings et établissements de loisirs. Une digue maçonnée imposante et sombre maintient le cordon dunaire en amont des plages, afin de permettre la préservation de la route littorale et les maisons des aléas marins (risques d'érosion et de submersion). La végétation est associée à l'occupation balnéaire : cyprès, tamaris et éléagnus occupent les espaces publics et les jardins. Cette côte est rythmée de nombreux blockhaus (vestiges du mur de l'Atlantique) partiellement enfouis dans les dunes et comprend un musée de « La liberté retrouvée » au lieu-dit « le Havre » à Quinéville.



Petit port d'échouage implanté à l'embouchure du fleuve de la Sinope, entouré des quartiers résidentiels du Havre, Quinéville.



Digue maçonnée en limite d'estran, aménagée dans le contexte urbanisé de Ravenoville-Plage, dont les maisons balnéaires font face au vaste estran sableux et au large.

● **La côte sauvage, de Saint-Germain-de-Varreville à la réserve naturelle de Beauguillot**

Cette frange littorale est coiffée de larges dunes allant jusqu'à 12 mètres de hauteur à Saint-Martin-de-Varreville. Ces paysages dunaires dominent le vaste estran sableux découvert sur environ 500 mètres à marée basse. Ce dernier accueille des bandes de cultures conchylicoles implantées en bandes parallèles au trait de côte : les parcs ostréicoles rectangulaires succèdent aux bouchots de moules verticaux et sombres pour dessiner une mosaïque sur l'immensité plane de l'estran. La route départementale côtière 421 longe l'arrière-dune, pâturée par les bovins. Comme évoqué par les participants des ateliers publics, cette côte sauvage fut au cœur du débarquement des américains en 1944, donnant à la plage le nom de code Utah-Beach. Ce site est inscrit pour son caractère historique depuis 1972 et classé depuis 2010. Il est également intégré à l'Opération grand site (OGS) « Normandie 44 », qui cherche à concilier une mise en valeur et l'accueil du public de façon cohérente entre les 10 sites représentatifs du débarquement dans la Manche, le Calvados et l'Orne. Les aménagements autour des musées et monuments commémoratifs (tel que le monument Leclerc sur la commune de Saint-Martin-de-Varreville) sont minéraux. De vastes esplanades marquées par l'horizontalité sont parfois occupées de grandes pelouses vertes, unique élément de végétalisation des lieux.



Dunes surpâturées par les bovins, Saint-Martin-de-Varreville.

Ces espaces dégagent des ambiances froides et solennelles, associées au souvenir. Les dunes ont conservé de nombreux blockhaus pas toujours visibles sous les amas sableux couverts d'oyats. Ils constituent pourtant des vestiges du mur de l'Atlantique, témoins des événements liés à la Seconde Guerre mondiale.



Blockhaus inscrit dans la dune, témoin du mur de l'Atlantique, en vis-à-vis avec le vaste estran et la mer, Utah-Beach.



Esplanade d'accès au Musée du Débarquement de Utah Beach, Sainte-Marie-du-Mont.

Structure paysagère n° 3 : la baie des Veys



A la charnière entre les grands bocages du Plain et du Bessin, la baie des Veys est un large estuaire où convergent la Vire, l'Aure, la Taute et la Douve. Le vaste espace maritime est contenu entre deux traits de côte distants d'environ 5 kilomètres. Cette étendue marine découvre un immense estran à marée basse, perçu comme un gigantesque désert de sable par les participants des ateliers publics. L'estran est bordé de grandes prairies et cultures poldérisées, qui offrent des paysages diversifiés selon leur date de construction du Moyen-Âge au XIX^e siècle. La baie est limitée visuellement au sud et à l'ouest par les falaises mortes de la commune déléguée de Brevands et de Sainte-Marie-du-Mont, hautes d'une vingtaine de mètres, tandis qu'elle s'étend visuellement de façon infinie en direction du large.

● Les prairies humides au maillage complexe de fossés et digues

Généralement occupée par une végétation halophile que l'on appelle « les herbus », la partie la plus élevée des vasières est convoitée depuis longtemps par les populations locales. L'objectif est de gagner des surfaces de terres agraires par l'endiguement et le drainage de ces prés salés. Les premières extensions terrestres parvenues jusqu'à nos jours datent du Moyen-Âge. Situées à quelques mètres d'altitude, ces terres sont établies du pied des coteaux du Plain et du Bessin jusqu'aux vasières et vastes polders du XVIII^e et XIX^e siècle. Elles encadrent notamment les cours d'eau qui se jettent dans la baie, tels que le Flet, le ruisseau du Pont Perrat, la Grande Crique ou la rivière de l'Escalgrain. Ces petites parcelles sont à dominante herbagère d'un vert tendre, pâturées et fauchées. Elles sont organisées selon un maillage complexe et sinueux de digues et fossés, bordés de roseaux et de joncs et sont creusées de nombreuses mares. Les paysages sont verts et largement ouverts, rythmés par quelques alignements d'arbres, bosquets et haies sombres et discontinues. Les fermes sont imposantes mais rares et dispersées.



Visibilité sur le canal de Carentan, Carentan-les-Marais.



Immensité des prairies planes, drainées de fossés et rythmées par des haies interrompues, Carentan-les-Marais.

● Les grands polders géométriques et cultivés

Les grands polders sont nombreux dans la baie des Veys, tels que le Polder Frémont, Fortin, ou Sainte-Marguerite, situés sur la commune de Carentan-les-Marais. Ils sont le fruit d'innovations datant du XVIII^e et XIX^e siècle : l'endiguement massif des vasières et la construction de barrages dotés de portes à flot a permis de limiter efficacement la pénétration des eaux salées. Ces espaces se sont étendus vers l'intérieur de la baie et ont enserré les deux chenaux d'eau douce visibles à marée basse. Les digues hautes de quelques mètres bordent les vasières suivant de longues lignes droites. Ce dessin géométrique est renforcé par le tracé des vastes parcelles rectangulaires qui composent les polders. Bordées de rarissimes haies, les parcelles sont à dominante herbagère de couleur vert tendre, car les sols sont marécageux. Certains polders, notamment ceux façonnés dans les années 1970, sont au contraire orientés vers des cultures céréalières (le maïs particulièrement), oléagineuses et maraîchères, tels qu'à la pointe de Brévands et à proximité de la Vire. Leurs teintes sont rythmées par les saisons, mêlant l'ocre, le vert émeraude et le bleuté des légumes. Également installée sur un polder géré par le Conservatoire du littoral et sur partie du domaine maritime, la réserve naturelle nationale de Beauguillot s'étend sur 500 hectares. Créée en 1980, elle permet de préserver la faune et la flore spécifiques des vasières intertidales (c'est-à-dire situées entre la marée haute et la marée basse), des prés salés, des

dunes, des mares et des prairies humides qui la composent. La réserve héberge jusqu'à 1 700 espèces animales et végétales différentes, dont 35 000 oiseaux d'eau chaque hiver. A ses abords, la seconde colonie française de phoque veau-marin s'est développée.



Vastes étendues planes de la réserve de Beauguillot, Sainte-Marie-du-Mont



Immenses parcelles rectangulaires sans haies, polder Frémont, Carentan-les-Marais.

● L'estuaire et son vaste estran

Le grand estuaire de la baie des Veys est l'espace où convergent la Vire, l'Aure, la Taute et la Douve, cours d'eau en provenance des marais intérieurs du Cotentin et du Bessin. Cet espace entre terre et mer possède d'immenses étendues sablonneuses-vaseuses, creusées par deux chemins d'eau lumineux visibles à marée basse. Cet estran infini gagne peu à peu sur la mer : des sédiments marins venus des courants du nord sont charriés constamment au sein de la baie. Des zones de vasières aux reflets gris mordorés occupent les limites de polders, recouvertes parfois d'herbus verts glauques (végétation halophile ou « slikke et schorre »). Les réseaux capillaires des ruisseaux terrestres qui les entaillent sont visibles à marée basse. Les rives de la baie sont aménagées de quelques ports et cales modestes, tel qu'au hameau du Grand Vey qui semble posé sur une immense prairie rase.



Vasière recouverte d'une végétation halophile, vue lointaine sur les rives du Calvados, Sainte-Marie-du-Mont.

● Les falaises mortes urbanisées de Sainte-Marie-du-Mont et de la commune déléguée de Brevands

Les coteaux doux de Sainte-Marie-du-Mont et de la commune déléguée de Brevands sont d'anciennes falaises soumises aux actions des vagues et embruns marins au cours de l'ère interglaciaire. Aujourd'hui, en retrait de la côte, ces falaises sont pour cela qualifiées de « mortes », au sens géomorphologique. Uniques points hauts des paysages de la baie des Veys, ces contreforts d'aspect arborés culminent à près de 30 mètres d'altitude et concentrent la majorité des habitations. Structurées par un maillage bocager dense, les parcelles de taille moyenne sont occupées par des prairies et des cultures céréalières. Frênes, sureaux, noisetiers et prunelliers composent les haies et ferment les vues, malgré la situation en promontoire de ces reliefs.



Bocage dense et routes bordées de talus plantés sur les coteaux, rue des Chapelles, Carentan-les-Marais.



Cale donnant sur l'espace maritime à marée basse, hameau du Grand Vey, Sainte-Marie-du-Mont.

Matériaux et architecture

Sur la côte du Plain et dans la baie des Veys, le calcaire écreu et le schiste ocre à brun-bleuté sont employés sous forme de moellons pour la maçonnerie des bâtiments traditionnels. Les toits sont majoritairement couverts d'ardoises bleues ou de tuiles mécaniques.

Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont basses et longilignes. Les ouvertures sont de dimensions et de formes variées. Les encadrements sont discrets et ne répondent pas à une symétrie de façade. Les fermes sont généralement closes organisées autour d'une cour intérieure. (cf. Cahier de recommandations architecturales et paysagères de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin). Les maisons de bourg sont mitoyennes et plus hautes (R+1 à R+2 avec combles), avec des façades généralement symétriques. Leur ligne de faîtage est le plus souvent parallèle à la rue.

Les bourgs, hameaux, maisons et fermes isolées sont situés hors des espaces de marais, préférentiellement sur les coteaux du Plain, à l'arrière du cordon dunaire littoral ou en limite des polders dans la baie des Veys.

Les hameaux littoraux sont composés essentiellement d'habitations et d'exploitations agricoles bâties après la Seconde Guerre mondiale. Les maisons, de styles architecturaux très variés, sont tournées vers la mer afin de profiter de la vue, telles que les « cabanes en bois » de villégiatures à Ravenoville-Plage. Les quelques bâtisses traditionnelles cherchaient au contraire à se protéger des vents marins, le pignon aveugle face aux bourrasques et la ligne de faîtage perpendiculaire au trait de côte en sont l'expression. Quelques maisons Belle-Epoque longent la route littorale. Leur volume, leurs nuances et leurs ornements architecturaux contrastent avec les façades standardisées datant des années 1960 à aujourd'hui, composées d'un toit à deux pans couvert d'ardoises et de murs en parpaings enduits selon des nuances pastel.



Ferme close des années 1950 proche du littoral, RD17, Foucarville.



Maisons traditionnelles littorales, alignées perpendiculairement au trait de côte, Le Petit Hameau, Ravenoville.



Maisons standardisées alignées le long de la route littorale et faisant face à l'horizon marin, rue des pêcheurs, Ravenoville.



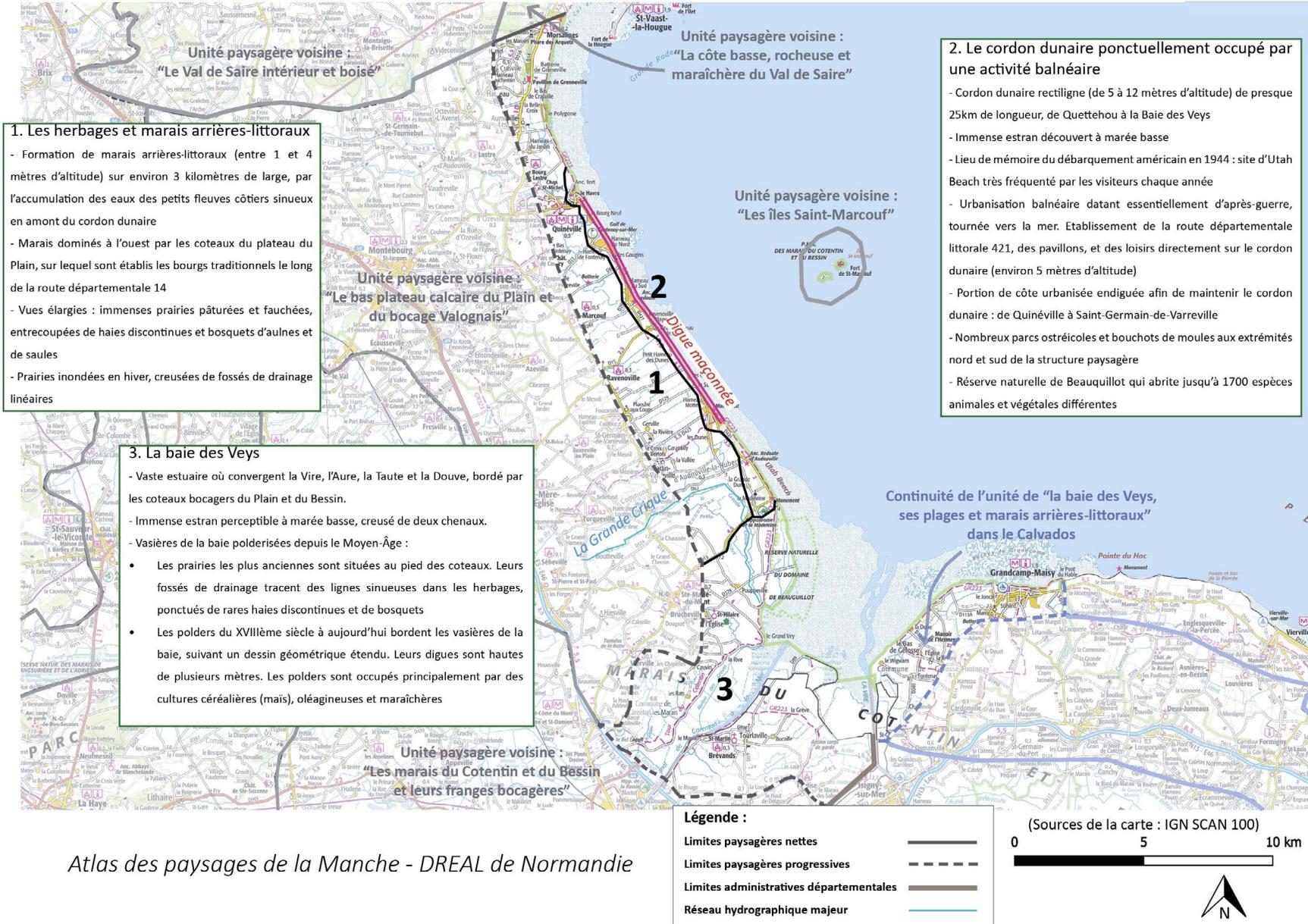
Maisons de villégiature colorées des années 1950/1960, alignées les unes à côté des autres, face à la Manche, Ravenoville-Plage



Bourg de caractère de Ravenoville, situé sur les coteaux du plateau du Plain, bâties en pierre calcaire, alignées sur la rue.

LA BAIE DES VEYS, SES PLAGES ET MARAIS ARRIÈRES-LITTORAUX

- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'approche sociologique de l'unité paysagère a été abordée lors de trois ateliers publics. Un total de trente personnes a participé, regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des communautés de communes, des habitants et des représentants du département de la Manche et du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin.

● L'appropriation du nom

L'intitulé initialement proposé de « La Baie des Veys et ses plages » a été reconnu par les participants. Cependant, il a été évoqué plusieurs fois le fait que cet intitulé pouvait réduire l'unité paysagère au seul espace de l'estuaire alors que la présence des marais arrière-littoraux est importante. Par ailleurs, d'autres propositions ont porté sur l'appellation de « La côte est du Cotentin » en miroir avec « La côte ouest du Cotentin ». Il a finalement été choisi d'intituler l'unité « La baie des Veys, ses plages et marais arrière-littoraux ».

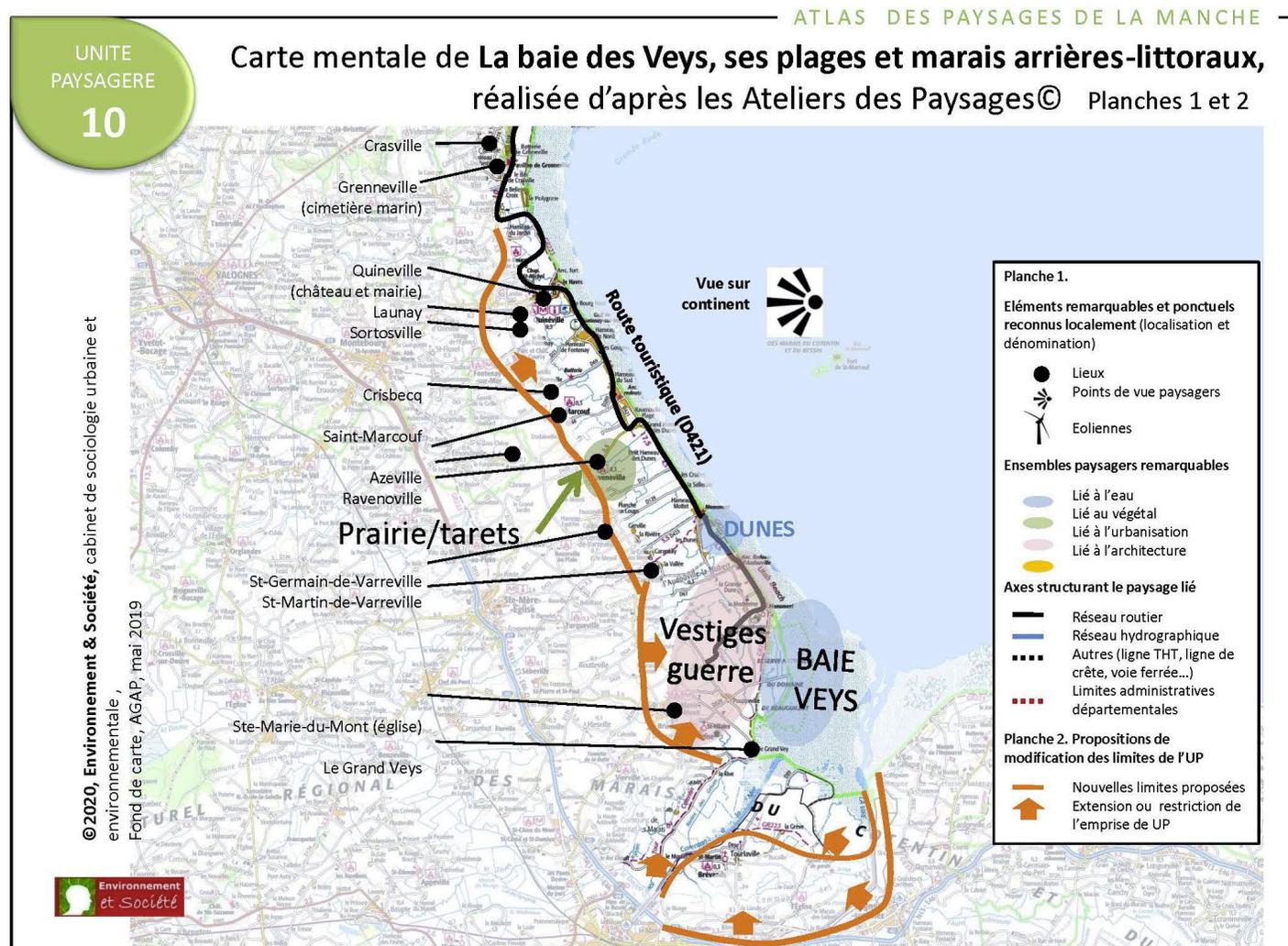
Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, l'unité paysagère s'organise autour de deux espaces, ce qui confirme la caractérisation exposée précédemment :

- la bande côtière qui longe le Plain est assez homogène. A l'est, le littoral de dunes succède aux espaces de marais en bandes assez étroites à l'ouest. Les espaces sont organisés autour d'une route devenue touristique (RD 421), le long de laquelle s'égrènent les villages côtiers. D'un atelier à l'autre, la liste établie comptabilise plus d'une dizaine de villages reconnus en tant que lieux emblématiques (cf. carte page suivante), selon leur localisation du nord au sud : Beauvais (à Morsalines) et son phare des Arquets, Crasville, Grenneville avec son cimetière marin, Quinéville pour son château et sa mairie, Launay, Sortosville, Crisbecq, Saint-Marcouf, Azeville, Ravenoville, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Martin-de-Varreville, Sainte-Marie-du-Mont et son église. Dans les discours des participants, l'évocation de ces villages participe à l'identité même des lieux qui composent entre les activités de pêche côtière et l'exploitation agricole utilisant les « tarets », petits ouvrages qui permettent de gérer le niveau de l'eau. Situées à l'arrière des bourgs côtiers, ces prairies sont en limite plus ou moins franche avec les marais. Les alentours du village de Ravenoville sont évoqués par un participant, comme offrant le plus bel exemple. Cette côte est du Cotentin est pour les participants un véritable paysage de mémoire envers la Seconde Guerre mondiale, au travers de nombreux vestiges et mémoriels présents : la plage d'Utah-Beach qui est une des cinq plages du Débarquement proposée à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, les musées de Quinéville et d'Utah-Beach, les blockhaus dans les dunes...

- La Baie des Veys entremêle comme tout estuaire, la mer et la terre sur plusieurs kilomètres carrés. Le rappel par un participant de la signification du mot « vey », synonyme de celui de « gué », traduit l'emprise du sable qui est un élément paysager majeur de la baie. A marée basse, la baie est assimilée à un désert de sable. A marée haute, la faible profondeur des eaux obligeait les bateaux qui cabotaient encore jusqu'aux années 1960, à suivre soigneusement les deux chenaux balisés qui menaient à Carentan et à Isigny-sur-Mer, pour éviter le grand nombre de bancs de sable. La distinction des Veys, entre le « Grand Vey » qui forme la plus grande partie septentrionale de l'estuaire et le « Petit Vey » qui correspond à l'embouchure de la Vire, a quelque peu été atténuée par les aménagements de poldérisation du XIX^e siècle.



Ateliers du paysage

L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

Avant les événements de la Seconde Guerre mondiale, l'unité de « La baie des Veys, ses plages et marais arrière-littoraux » a peu interpellé les artistes et les écrivains : les représentations étaient tournées vers le rivage des pêcheurs, les villages ruraux, tranquilles et peu habités, ainsi que vers les bains de mer à Quinéville, accessibles par le chemin de fer reliant Valognes à Barfleur dès 1886.

Aujourd'hui, la notoriété internationale de ce secteur et plus particulièrement de la plage d'Utah-Beach, tient au débarquement allié de 1944. Cette séquence violente de l'histoire a offert une nouvelle visibilité touristique sans précédent à ce territoire. L'unité est très représentée et documentée depuis la fin de la guerre. De nos jours, les motifs emblématiques de cette unité sont : les monuments commémoratifs (monument Leclerc à Saint-Martin-de-Varreville), les nombreux blockhaus, les structures militaires présentes dans les dunes et sur les plages.



Fonds Américains – Utah-Beach, juin 1944.
Perspective sur la plage d'Utah-Beach à marée haute, où les soldats américains finissent d'installer leur base à la suite du Débarquement. D'innombrables bateaux militaires et barges de débarquement occupent l'horizon marin.



Monument du général Leclerc, implanté dans le cordon dunaire et dominant la mer, à Saint-Martin-de-Varreville.

Le site d'Utah-Beach a été classé par l'Etat en 2010 pour son caractère historique. Il s'étend sur environ 1 000 hectares, dont la majeure partie porte sur le domaine public maritime (DPM). Les vestiges historiques, monuments et musée mémoriels occupent ces lieux et rappellent à chacun l'épisode majeure de notre histoire qui s'y est déroulé : le Débarquement de 1944.

Des représentations plus récentes offrent toutefois une visibilité sur les paysages balnéaires et marais de l'unité. Jacques BILLIAU, peintre local du XXI^e siècle, choisit de représenter les monuments, les chemins creux, les cabines de Quinéville et l'activité humaine sur le rivage.



Jacques BILLIAU
Les cabines de Quinéville, 2007.
Littoral balnéaire bordé par les petites maisons de plage prolongeant le village au loin, avec les coteaux du plateau du Plain en arrière-plan.



Jacque BILLIAU
Moulin à Quinéville.
Cours d'eau qui traverse les prairies humides arrière-littorales, au bord duquel s'est implanté une maison traditionnelle.

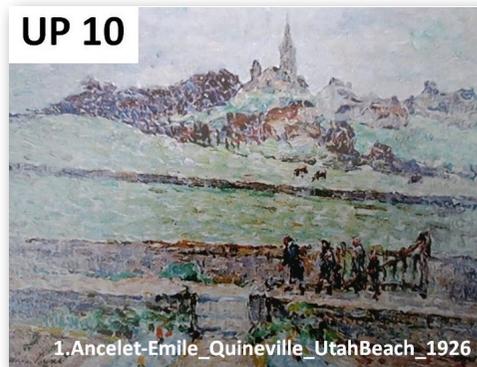
La photographie des XX^e et XXI^e siècle, notamment aérienne, s'attache aux lignes graphiques de la baie des Veys : digues et champs au tracé géométrique.

Les sites clés retrouvés dans les représentations et guides touristiques sont : Quinéville et ses hauteurs, la plage d'Utah-Beach et ses musées associés, la commune de Sainte-Marie-du-Mont, la réserve naturelle nationale de Beauguillot et la baie des Veys.

Lors des ateliers publics les participants ont eu la possibilité de choisir les iconographies les plus représentatives de l'unité paysagère selon eux. Des trois propositions projetées, la peinture n° 1 a été la seule retenue. Pour tous les participants, l'évocation de la pêche côtière manque toutefois pour caractériser l'unité. Cela mettrait l'accent sur le caractère agricole de la côte est du Cotentin, au regard d'une côte ouest plutôt balnéaire.

Ateliers du paysage

UP 10



1. Ancelet-Emile_Quinéville_UtahBeach_1926

N° 1 : Vue sur le village de Quinéville et son église dominant la côte sur son promontoire rocheux cerné de prairies.



2. Billiau-Jacques_Lehaut Dick de Carentan_2014

N° 2 : Perspective sur le canal de Carentan, longé de son chemin de halage et d'alignement d'arbres.

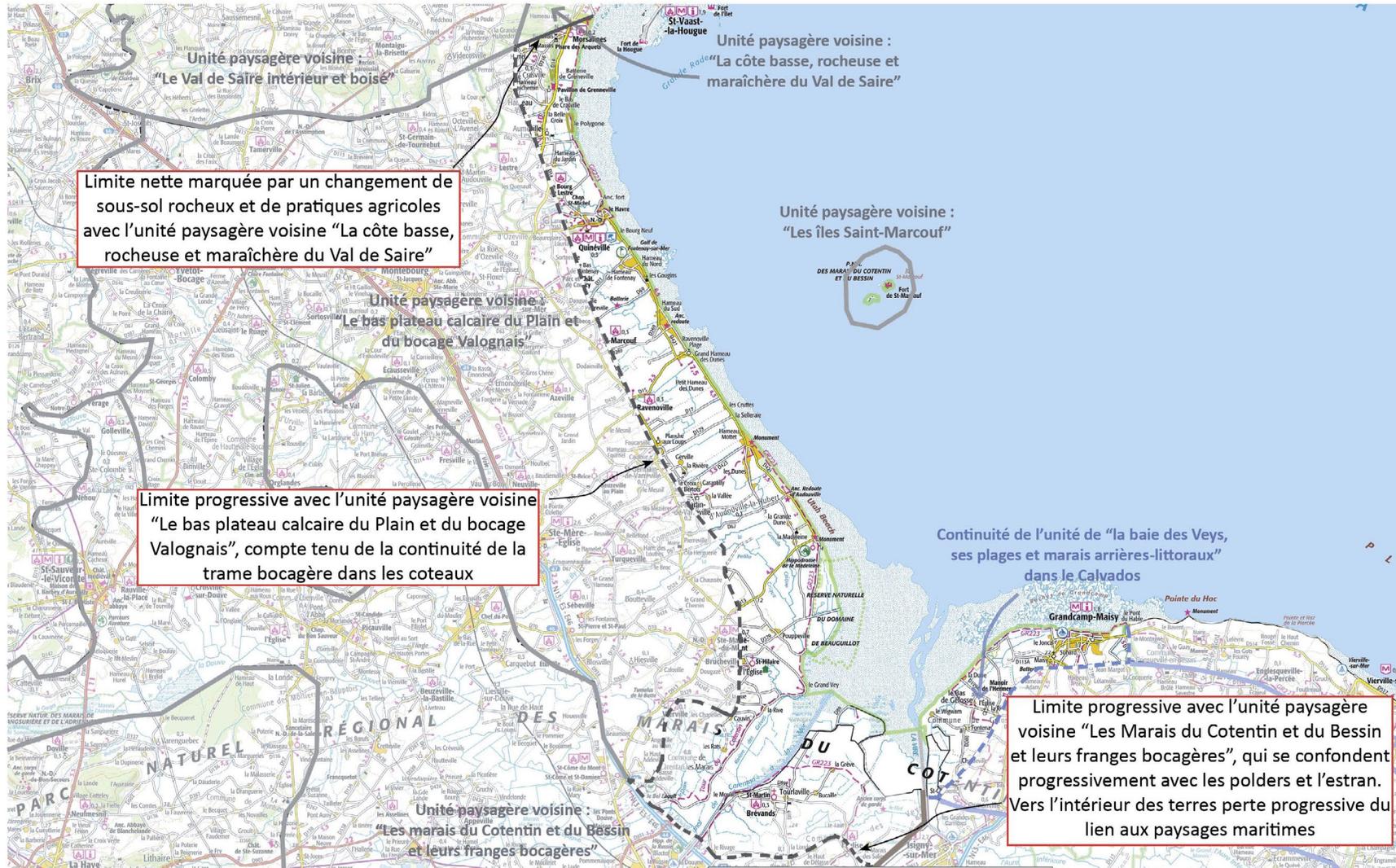


3. Buhot-Felix_Chaumières à Quinéville_19e

N° 3 : Village dense et ramassé de Quinéville au XIX^e siècle.

LA BAIE DES VEYS, SES PLAGES ET MARAIS ARRIÈRES-LITTORAUX

- Caractérisation des limites de l'unité



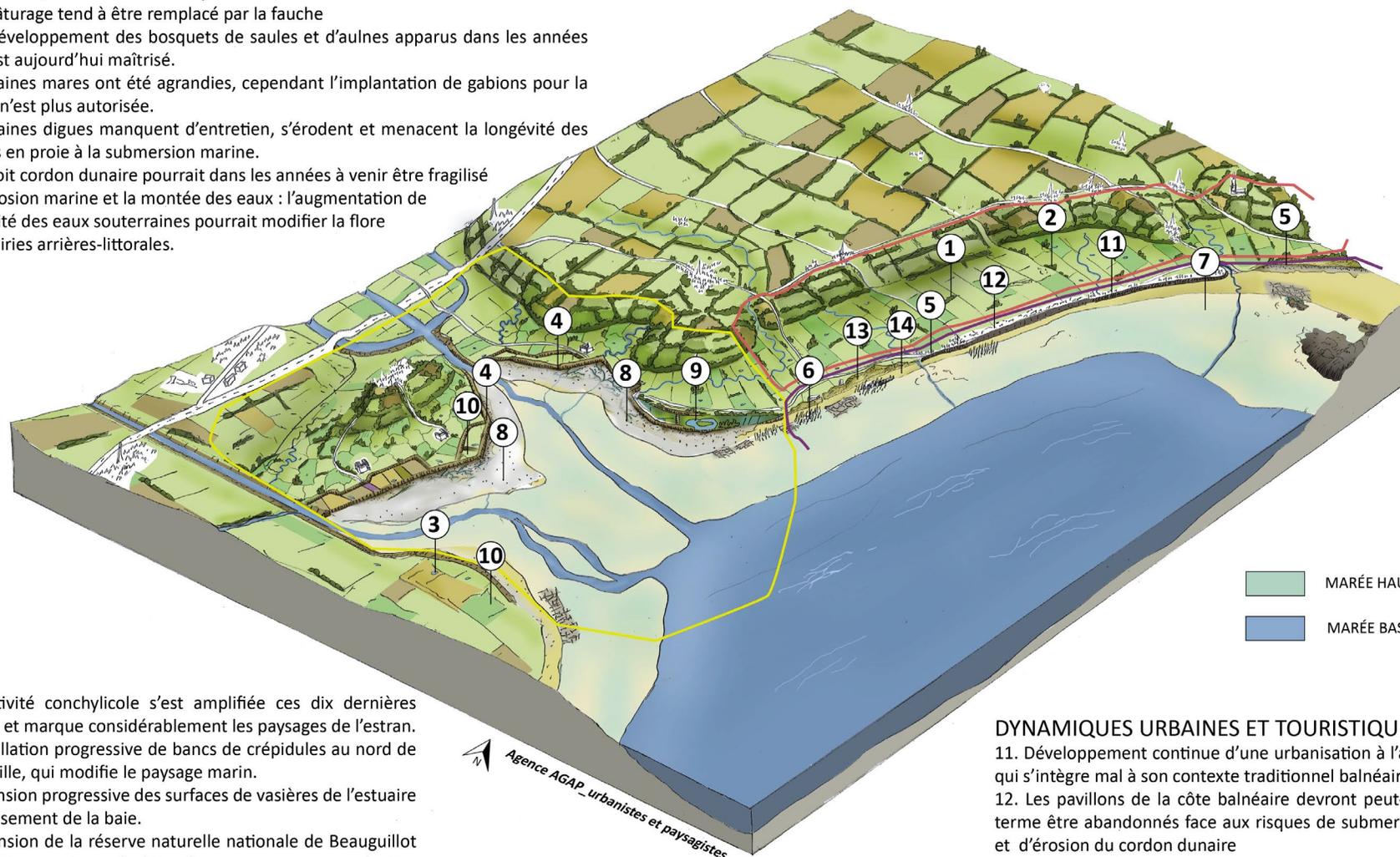
Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

LA BAIE DES VEYS, SES PLAGES ET MARAIS ARRIÈRES-LITTORAUX

- Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES SYLVICOLES, AGRICOLES ET NATURELLES

1. Le pâturage tend à être remplacé par la fauche
2. Le développement des bosquets de saules et d'aulnes apparus dans les années 1990 est aujourd'hui maîtrisé.
3. Certaines mares ont été agrandies, cependant l'implantation de gabions pour la chasse n'est plus autorisée.
4. Certaines digues manquent d'entretien, s'érodent et menacent la longévité des polders en proie à la submersion marine.
5. L'étroit cordon dunaire pourrait dans les années à venir être fragilisé par l'érosion marine et la montée des eaux : l'augmentation de la salinité des eaux souterraines pourrait modifier la flore des prairies arrière-littorales.



6. L'activité conchylicole s'est amplifiée ces dix dernières années et marque considérablement les paysages de l'estran.
7. Installation progressive de bancs de crépidules au nord de Quinéville, qui modifie le paysage marin.
8. Extension progressive des surfaces de vasières de l'estuaire et ensablement de la baie.
9. Extension de la réserve naturelle nationale de Beauguillot par le Conservatoire du littoral : remise en prairie de 115 hectares
10. - Au niveau de la pointe de Brévands et sur les polders du Calvados, les cultures de maïs et de blé ont tendance à progresser au détriment des pâtures.

1. LES HERBAGES ET MARAIS ARRIÈRES-LITTORAUX

2. LE CORDON DUNAIRE PONCTUELLEMENT OCCUPÉ PAR L'ACTIVITÉ BALNÉAIRE

3. LA BAIE DES VEYS

DYNAMIQUES URBAINES ET TOURISTIQUES

11. Développement continue d'une urbanisation à l'architecture qui s'intègre mal à son contexte traditionnel balnéaire.
12. Les pavillons de la côte balnéaire devront peut-être à long terme être abandonnés face aux risques de submersion marine et d'érosion du cordon dunaire
13. Projet de revalorisation environnementale, paysagère et amélioration de l'accueil touristique du site d'Utah Beach depuis 2011 dans le cadre de l'Opération Grand Site 'Normandie 44'.
14. Face à l'érosion du cordon dunaire, la plage d'Utah Beach est rechargée en sable.

Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'Etat et autres institutions œuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

● Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : les herbages et marais arrière-littoraux



Dans l'atlas de 2001 il avait été constaté une diminution de l'usage des marais, entraînant l'extension de bosquets de saules et d'aulnes qui altéraient le champ visuel. L'introduction de gabions pour la chasse était également visible au niveau des plans d'eau. Malgré ces dynamiques alors relevées, les paysages de marais arrière-littoraux ont finalement connu assez peu de mutations au cours des vingt dernières années.

Certaines pratiques évoluent quelque peu : le pâturage encore dominant tend à être remplacé progressivement par la fauche, ce qui uniformise les textures des prairies dominées par le vert tendre.

Sur les coteaux, une légère tendance à l'élargissement des parcelles s'est opérée, en cohérence avec les dimensions des engins agricoles, mais au détriment de certaines haies qui ont disparu.

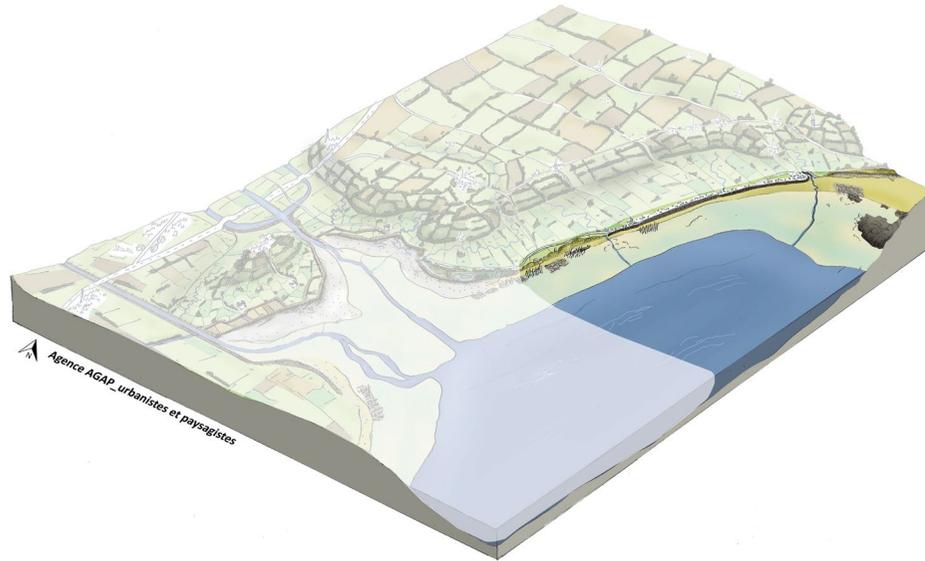
La sous-utilisation agricole du marais par endroit et la volonté de protéger les animaux du vent, a entraîné dans les années 1990 l'apparition de bosquets de saules et d'aulnes. Cela a créé de nouveaux écrans visuels dans ce paysage traditionnellement ouvert. La gestion de ces bosquets est aujourd'hui maîtrisée. L'implantation de gabions pour la chasse n'est plus autorisée. Les mares ont toutefois parfois été agrandies.



Entre les lieux-dits Les Moitiers et Le Petit Hameau des Dunes, Ravenoville, entre 2000 et 2019 : une mare d'eau a été agrandie. Aucune évolution des haies et bosquets n'est visible. (remonterletemps.ign.fr).

La façade est du Cotentin est exposée à la montée des eaux. Assez maigre et peu élevé, son cordon dunaire risquerait de céder et de reculer dans les terres. La digue maçonnée est également considérée comme fragile. Une partie des marais arrière-littoraux pourrait être submergée dans les décennies à venir. Par ailleurs, l'augmentation de la salinité des eaux souterraines pourrait modifier la flore des prairies de cette zone (cf. carte de synthèse du risque d'inondation et de submersion marine, page 26).

● **Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : le cordon dunaire ponctuellement occupé par une activité balnéaire**



Le développement résidentiel et touristique sur le cordon dunaire et l'altération de ce dernier avaient été constatés par l'atlas de 2001, ce qui s'est poursuivi ces vingt dernières années.

Les nouveaux quartiers pavillonnaires et infrastructures favorisent malheureusement un tissu bâti qui banalise les paysages, car mal intégré à son contexte traditionnel (architecture balnéaire, telle que les maisons de Ravenoville-Plage par exemple). Vides en basse saison, les résidences secondaires atteignent jusqu'à 50 % des logements dans certaines communes (cf. SCoT du Cotentin).



Ravenoville-Plage, entre 2000 et 2019 : un lotissement et une zone d'habitations légères de loisir ont été créés, établis au sein d'anciennes parcelles en lanière. (remonterletemps.ign.fr).

L'activité conchylicole s'est fortement développée au cours des dix dernières années. Compte tenu de l'emprise des parcs à huîtres et des bouchots, ainsi que le déplacement des engins, ces activités marquent considérablement les paysages de l'estran. Certaines méthodes de culture tendent à évoluer vers des tables ostréicoles environ deux fois plus hautes, mais moins étendues sur l'estran. Un phénomène récent de bancs de crépidules (espèce invasive de mollusque qui perturbe l'activité conchylicole) existe au nord de Quinéville et crée une évolution du paysage marin : les sédiments venus des terres ont tendance à s'accumuler au niveau du littoral et à être fixés par les herbues qui progressent sur l'estran.

Face à l'érosion du cordon dunaire, des rechargements en sable conjugués avec l'ajout important de ganivelles sont effectués régulièrement, notamment sur le site d'Utah-Beach. Dans le cas d'une submersion marine, dont les zones à risque sont cartographiées page suivante, des stratégies de replis sont à prévoir.



Zones sous le niveau marin

- + d'1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m au dessus du niveau de référence

Carte présentant les zones à risque face à la submersion marine en cas d'aléas climatiques majeurs : l'unité paysagère est menacée sur pratiquement toute sa superficie : les marais arrière-littoraux, le cordon dunaire sur lequel s'appuie la route littorale et les résidences de bord de mer, ainsi que l'ensemble des marais et polders de basse altitude au sein de la baie des Veys. (carmen.application.developpement-durable.gouv.fr).

Intégrée à l'Opération grand site « Normandie 44 », la mise en valeur du site d'Utah-Beach est engagée depuis 2011 suivant trois pistes d'action :

- la pression touristique étant conséquente sur ce secteur (trafic routier lié aux sites mémoriels du Débarquement, piétinement des dunes...), il est nécessaire de restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) ;
- favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.



Site d'Utah-Beach, Sainte-Marie-du-Mont, entre 2000 et 2019 : les espaces de stationnements ont été mis à l'écart de la dune, les actions de préservation des espaces naturels sont visibles en 20 ans (remonterletemps.ign.fr).

● Dynamiques de la structure paysagère n° 3 : la baie des Veys



Plusieurs dynamiques paysagères ont été recensées par l'atlas de 2001 : l'envasement, qui est un phénomène naturel au sein d'une baie ; l'érosion progressive de certaines digues pouvant entraîner une submersion des cultures ; la diminution de la pratique du pâturage générant une transformation des paysages traditionnellement herbagers, vastes et plans au sein des polders ; la déstructuration et le mitage du bocage sur les coteaux générant une ouverture du paysage.

Depuis 2001, les marais salés continuent de s'étendre au sein de la baie, avec une végétalisation de l'estran. L'envasement progressif de la baie et les mouvements des bancs de sables sont existants, mais leurs impacts sur les paysages restent difficiles à prévoir.

L'implantation de nouveaux élevages équins au cours des vingt dernières années a permis d'assurer un entretien des étendues herbeuses de la baie des Veys, pourtant identifiées comme étant menacées en 2001.

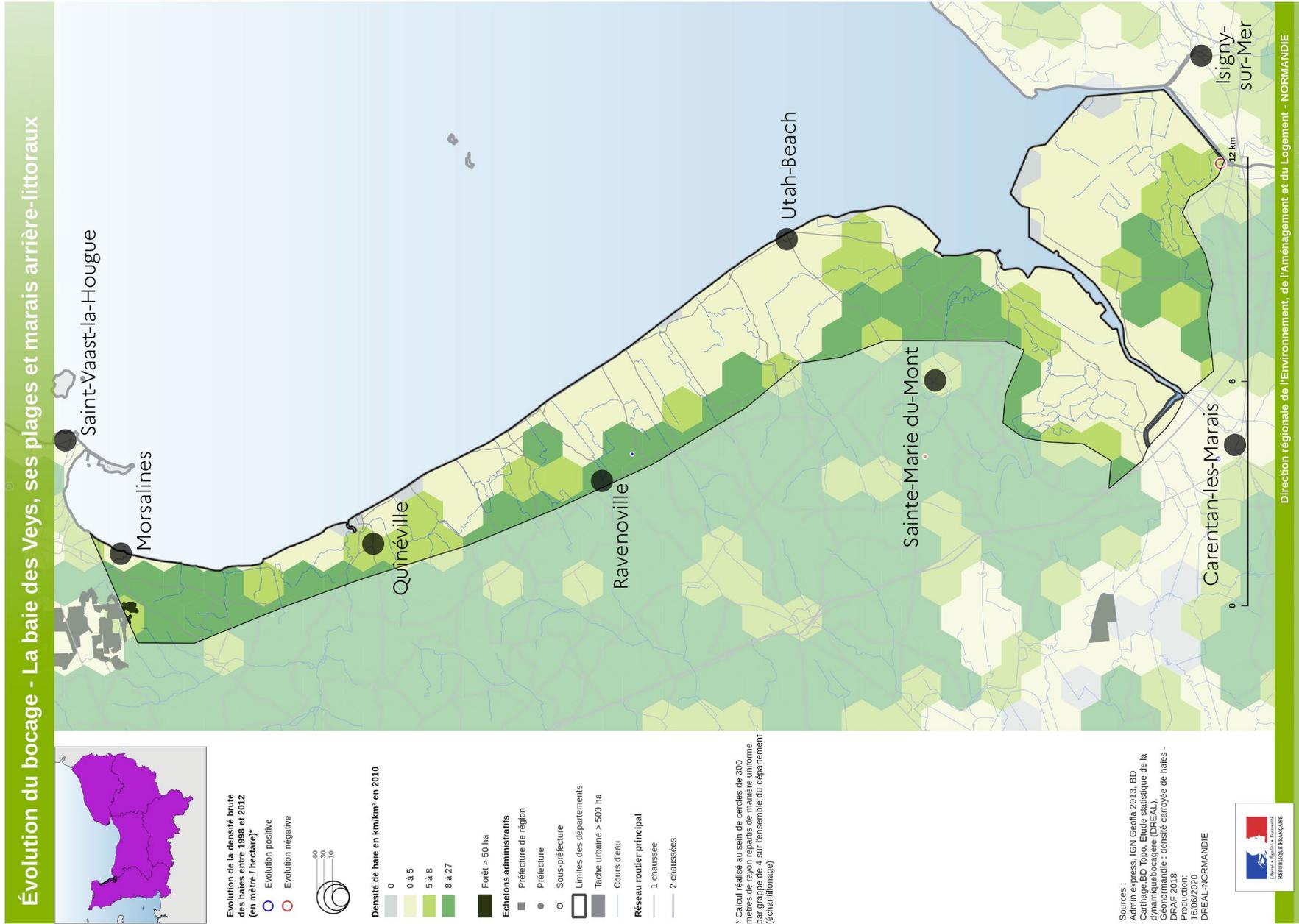


A hauteur du hameau du Grand Vey, Carentan-les-Marais, entre 2000 et 2019 : les vasières grises-marronnées se propagent de plus en plus vers l'intérieur de l'estuaire, ici sur environ 300 m (remonterletemps.ign.fr).

Comme cela avait déjà été observé il y a vingt ans, certaines digues manquent parfois d'entretien et menacent ainsi la longévité des polders soumis aux risques de submersion marine. Des essais de remise en eau de polders ont été effectués sur la pointe de Brévands, grâce à l'ouverture de la vanne laissant l'eau de mer entrer sur les parcelles, mais cette tentative a été depuis interrompue. A l'inverse dans la réserve naturelle de Beauguillot, implantée sur d'anciens polders cultivés, des modalités de gestion spécifiques permettent de les entretenir et de les gérer artificiellement afin de préserver les écosystèmes en place.

A hauteur de la pointe de Brévands et sur les polders du Calvados, les cultures de maïs et de blé ont tendance à progresser au détriment des pâtures.

Contrairement aux descriptions de l'atlas de 2001 qui évoquait un mitage du bocage, le réseau de haies sur les coteaux a très peu évolué voire s'est légèrement densifié en vingt ans. En revanche, les pommiers des vergers ont souvent été arrachés.



La cartographie indique que la maille bocagère présente une densité variant entre 5 et environ 10 kilomètres de linéaires de haies par km².

Les enjeux relevés par les ateliers publics

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire amène des discussions portant sur deux sujets :

- d'une part, les participants pensent à l'impact dégradant que peut générer l'augmentation des flux touristiques et en particulier l'impact des camping-cars stationnés de manière non réglementée. Cela accroît l'érosion du littoral au-delà de l'impact paysager de la seule présence de ces véhicules de plus en plus importants en taille et en volume ;
- le deuxième concerne l'état de la digue au Grand Vey, qui est ici reconnu comme étant satisfaisant et non dégradé.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Lors des ateliers publics, les participants ont révélé leurs inquiétudes quant aux risques d'érosion du trait de côte et de submersion marine. Ces aléas sont en effet réels, et pourraient menacer à long terme l'ensemble des infrastructures installées sur le cordon dunaire. L'importante fréquentation touristique de cette côte, notamment sur le site d'Utah-Beach, doit être gérée afin de ne pas dégrader plus encore les espaces naturels fragiles. Par ailleurs, l'enjeu concernant l'entretien et la bonne gestion des polders a été également abordée, visant à préserver au mieux les paysages menacés des marais herbagés.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Des paysages ouverts singuliers et riches en biodiversité :**
 - des paysages largement dégagés sur la côte, comme dans les terres au sein des marais ;
 - les marais et les zones de polders concentrent une grande biodiversité, valorisée notamment par la réserve naturelle nationale de Beauguillot, qui a été étendue.
- **Un territoire chargé d'histoire :**
 - en lien avec les autres sites mémoriels du Débarquement de Normandie, la plage d'Utah-Beach est réputée à l'échelle internationale. Elle possède un musée riche en témoignages et objets d'époque. Les visiteurs sont très nombreux chaque année à fréquenter ce site. Ces paysages littoraux sont riches de vestiges de la Seconde Guerre mondiale, tels que des blockhaus perceptibles dans les dunes ou sur les coteaux, qui font la renommée de la côte du Plain.

Faiblesses et menaces

- **Des terres fortement exposées aux aléas marins :**
 - ces paysages sont nés d'une confrontation entre les innovations humaines et la mer. Ce conflit permanent, où l'homme tente de maîtriser la nature, demande un entretien lourd et coûteux ;
 - compte tenu de la montée du niveau marin et de la multiplication des tempêtes, ces paysages actuels sont plus fragiles, voire sont remis en question à court et moyen terme. La salinité des eaux souterraines pourrait également modifier la végétation existante et donc les paysages.
- **Des paysages qui dépendent entièrement des activités agricoles en place :**
 - l'abandon de l'élevage dans les prairies humides arrière-littorales génère une évolution de ces paysages traditionnellement plans et ouverts.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Audouville-la-Hubert
- Aumeville-Lestre
- Carentan-les-Marais (communes déléguées concernées : Angoville-au-Plain, Brévands, Brucheville, Catz, Saint-Côme-du-Mont, Saint-Hilaire-Petitville, Les Veys, Vierville)
- Crasville
- Fontenay-sur-Mer
- Lestre
- Quettehou (communes déléguées : Morsalines, Quettehou)
- Quinéville
- Saint-Germain-de-Varreville
- Saint-Marcouf
- Sainte-Marie-du-Mont
- Saint-Martin-de-Varreville
- Sainte-Mère-Eglise (communes déléguées concernées : Foucarville, Ravenoville)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

